

Signature du 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2022-2028 le 2 février 2023 à Althen des Paluds



COMMUNIQUE DE PRESSE

Après plusieurs années de travail en commun, les acteurs locaux engagés pour la Sorgue vont signer le Troisième Contrat de rivière « Les Sorgues 2022- 2028 ». Cette signature officielle marque un nouvel engagement partagé en faveur de cette rivière exceptionnelle de Vaucluse, la Sorgue. Ce Contrat de rivière doit répondre aux nouveaux défis identifiés sur ce territoire.

Le Contrat de Rivière « Les Sorgues 2022-2028 » constitue une démarche locale fédérant les acteurs locaux engagés en faveur de la rivière. Animé par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, il vise à mutualiser des moyens humains et financiers pour répondre aux défis identifiés sur le territoire des Sorgues intégrant les changements climatiques en cours :

- Défi pour préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité des Sorgues
- Défi pour mieux se prémunir du risque inondation
- Défi pour maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux pour garantir les usages
- Défi pour arriver à une gestion équilibrée des ressources en eau
- Défi pour assurer un développement socio-économique et environnemental équilibré et harmonieux

Ce 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues 2022-2028 » est le fruit d'un long travail collaboratif entre les acteurs du territoire et validé par les instances décisionnelles que sont le Comité d'agrément et le Comité de Rivière.

L'ensemble des partenaires techniques et financiers - *Madame la Préfète de Vaucluse, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Monsieur le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Madame la Présidente du Conseil département de Vaucluse* - seront aux côtés des 34 porteurs de projets / maîtres d'ouvrages - *Présidents des Communautés d'agglomération, Maires des communes de la plaine des Sorgues, Présidents de parc naturel, fédérations et d'associations...* - pour s'engager sur la mise en œuvre des 153 actions prévues au Contrat de rivière « Les Sorgues 2022-2028 » représentant une enveloppe budgétaire globale d'environ 28 millions d'euros.

Rendez-vous est donc pris le jeudi 2 février à 10h30, à Althen des Paluds, salle René Tramier, pour signer ce vaste programme d'investissements au bénéfice de La Sorgue et de ses milieux aquatiques.

Pour plus d'informations :

Laurent RHODET – Directeur

04.90.83.68.25 – communication@laSorgue.fr

▶ Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ?

Un Contrat de Rivière est une **démarche locale rassemblant des acteurs engagés en faveur de la rivière**, et visant à mettre en œuvre, **ENSEMBLE**, des actions concrètes complémentaires permettant de répondre aux enjeux locaux prioritaires définis en commun.

En rassemblant les acteurs concernés, il permet de partager les idées, points de vue, visions et problématiques rencontrées, et ainsi de fédérer les acteurs grâce à une mise en réseau. Il assure une meilleure visibilité des dynamiques, encourage une cohérence entre les actions menées et améliore la lisibilité de la planification des actions et investissements associés. Il favorise l'apport de co-financements sur certaines actions de la part de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Départemental de Vaucluse. Il contribue à répondre aux documents cadres tels que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation (SLGRI).



▶ Pourquoi un 3^{ème} Contrat de rivière pour les Sorgues ?

Ce 3^{ème} Contrat de Rivière est une nouvelle étape pour répondre aux défis émergents sur le territoire de la plaine des Sorgues et de l'impluvium alimentant la source de la Sorgue, la Fontaine de Vaucluse. Au-delà de la poursuite des actions déjà engagées sur les Sorgues dans les 2 premiers Contrats de Rivière (2004-2008 et 2010-2015) en matière de restauration et d'entretien des milieux, de continuité écologique, de gestion des zones humides, d'animation partenariale... et qui s'inscrivent dans la durée, les acteurs locaux ont voulu aujourd'hui gravir une nouvelle marche pour s'adapter et investir sur des sujets encore peu explorés sur ce territoire :

- celui du changement climatique ;
- pour traiter la question de la ressource en eau à une échelle plus large que la plaine des Sorgues ;
- pour agir sur les changements de comportements, pour développer et ancrer durablement un respect de nos milieux et développer une culture de l'eau et du risque.

► Une démarche fruit d'un long travail collaboratif ?

A la suite du 2^{ème} Contrat de rivière « Les Sorgues », un bilan exhaustif a été mené de 2016 à 2017, intégrant une évaluation des actions mises en œuvre, des investissements réalisés et du fonctionnement de la procédure. Il a abouti à la volonté des élus et acteurs locaux de poursuivre la démarche.

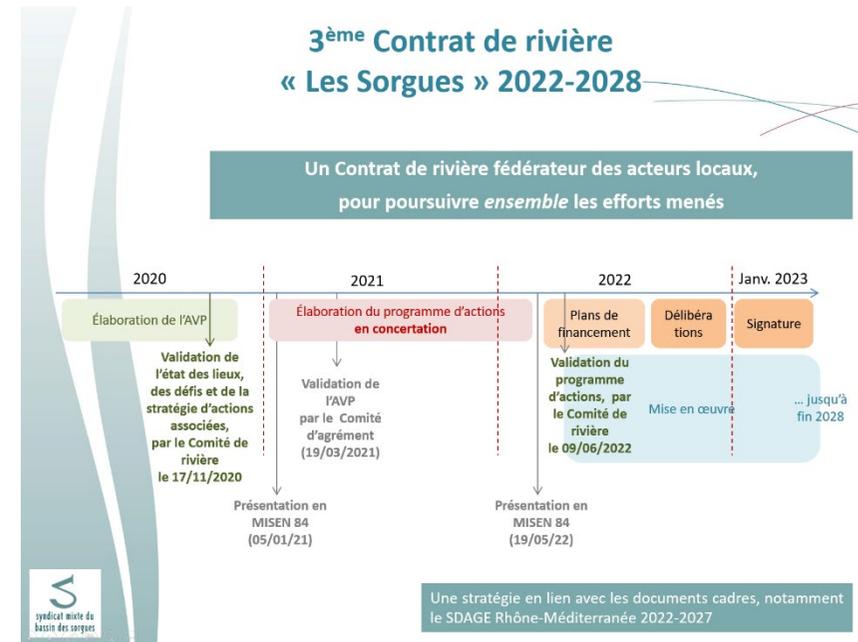
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, chargé de l'animation du Contrat de Rivière, a mené sur 2018 et 2019 les démarches administratives nécessaires pour pouvoir lancer concrètement la procédure d'élaboration, qui a démarrée en 2020.

Un long travail collaboratif entre les acteurs du territoire a été nécessaire pour aboutir à ce 3^{ème} Contrat de Rivière. C'est le fruit de 3 années de travail commun, animé par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Il a été validé lors des étapes clefs par les instances décisionnelles que sont le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée* et le Comité de rivière « Les Sorgues »**.

* Le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée apporte une validation nationale. Pour en savoir plus : https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_7266/fr/le-comite-d-agrement-du-bassin-rhone-mediterranee

** Le Comité de rivière « Les Sorgues » est l'instance de concertation en charge localement du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du Contrat de Rivière. Sa composition est définie par arrêté préfectoral.



1 et 2 : ateliers de concertations réalisés les 12 et 14 octobre 2021

3 : réunion du Comité de rivière du 9 juin 2022



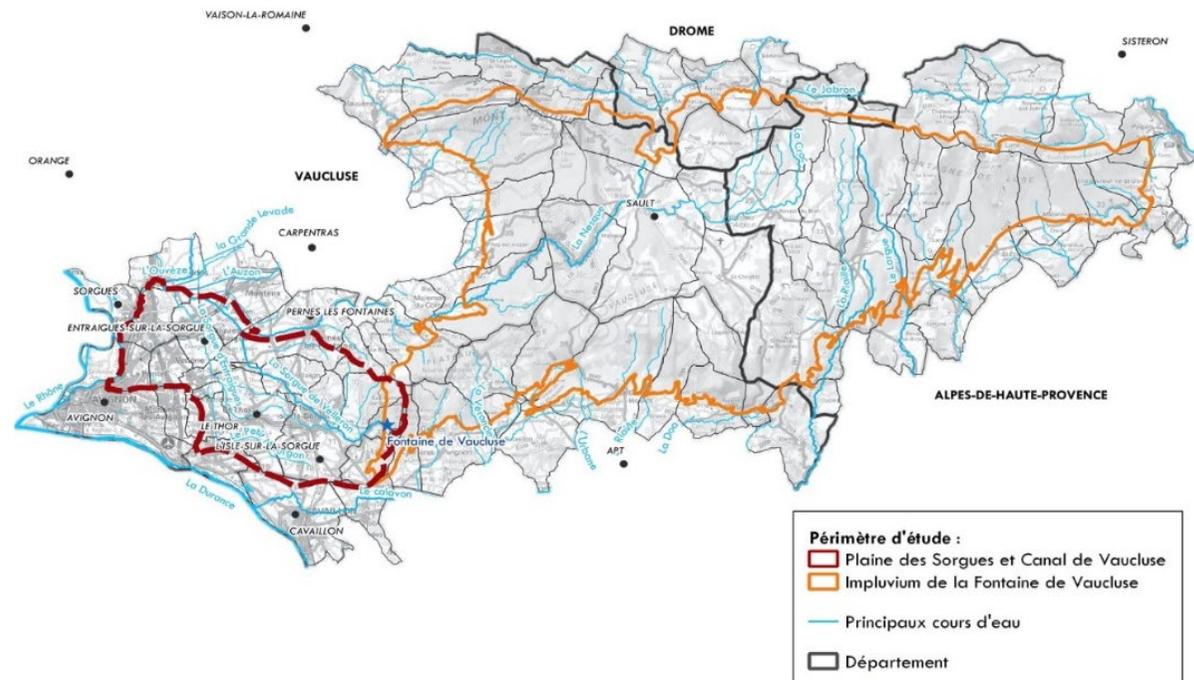
Territoire concerné par le 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues »

Le territoire d'étude concerne, à l'instar des 2 premiers Contrats de rivière, la plaine des Sorgues, à laquelle a été ajouté l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse pour les aspects « ressources en eau ».

D'une superficie d'environ 260 km², la **plaine des Sorgues** intègre l'ensemble du réseau des Sorgues, y compris le Canal de Vaucluse.

Alimentée par la Fontaine de Vaucluse, les Sorgues ont depuis très longtemps été aménagées. Cette configuration permet à la rivière d'avoir de l'eau toute l'année, dans ses différents bras. Les débits sont influencés par la gestion des ouvrages qui jalonnent le réseau. Les crues sont lentes et ont des impacts humains limités, sauf cas exceptionnels (rupture de digues, dysfonctionnement ou obstruction d'un ouvrage, etc.).

L'**impluvium de la Fontaine de Vaucluse** est constitué d'un vaste massif karstique d'une superficie d'environ 1 200 km². L'exutoire principal de ce vaste « château d'eau » est la Fontaine de Vaucluse, source de la Sorgue.



► Les grands défis et objectifs, sur lesquels s'appuient les actions inscrites

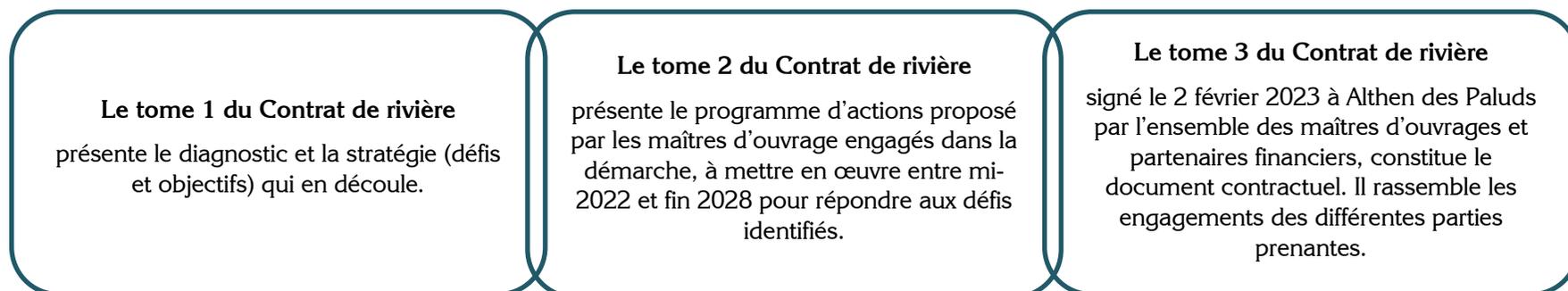
Sur la base d'un état des lieux approfondi et partagé, les acteurs impliqués dans le Contrat de Rivière ont défini **5 défis principaux** sur lesquels il importe d'agir d'ici 2028 :



Défi	Base de l'état des lieux sur laquelle il s'appuie	Objectifs principaux associés
Défi Développement socio-économique et environnemental	<p>Ce défi est dit « transversal » dans le sens qu'il est en lien direct avec l'ensemble des 4 autres défis.</p> <p>Il répond au constat d'un territoire en pleine expansion, avec des conflits d'usages croissants ces dernières années et qui pourraient s'accroître, à une population à reconnecter à son territoire pour favoriser les changements de comportements...</p>	<p>Concilier les usages entre eux et avec le milieu naturel</p> <p>Mieux maîtriser l'urbanisation pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques tout en permettant le développement socio-économique du territoire</p> <p>Intensifier la sensibilisation auprès des habitants du territoire / Agir sur les changements comportementaux</p>

Défi	Base de l'état des lieux sur laquelle il s'appuie	Objectifs principaux associés
Défi milieux aquatiques	Des milieux aquatiques de grande qualité, qui méritent encore et toujours « soin et attention »	Continuer à préserver les milieux aquatiques des Sorgues et leur biodiversité, tout en permettant leur valorisation et la poursuite des activités économiques
Défi qualité de l'eau	Une qualité des eaux (superficielles et souterraines) aujourd'hui globalement bonne, mais qui pourrait se dégrader et altérer les milieux aquatiques	Maintenir une bonne à très bonne qualité des eaux pour préserver les richesses écologiques des Sorgues et garantir la satisfaction des usages
Défi ressources en eau	Une ressource en eau abondante, mais pouvant à terme être fragilisée par le changement climatique et les usages humains	Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau pour garantir les usages et le bon fonctionnement des milieux
Défi risques inondations	Des inondations lentes et peu violentes, mais avec des conséquences pour les personnes et les biens	Mieux connaître les risques inondations et leurs conséquences pour mieux vivre avec

Le 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues » formalise la **volonté des acteurs locaux à réaliser un programme cohérent et partagé d'actions** visant à répondre à ces défis et objectifs, ainsi que le souhait des acteurs que sont l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Départemental de Vaucluse de soutenir financièrement cette démarche locale.



Les 3 tomes du Contrat de rivière sont téléchargeables sur www.laSorgue.fr, rubrique Les enjeux et actions > Animer > Contrats de Rivière

Les acteurs impliqués, au cœur de la démarche

Le Contrat de Rivière constitue un projet de territoire solidaire qui intègre richesses écologiques, vie sociale et économique. Il est fondé sur la relation Homme/milieus naturels, en rapprochant les hommes et les femmes de ces milieux exceptionnels que sont les Sorgues, véritable écrin niché au cœur du quotidien des habitants et acteurs locaux.

Comme les contrats précédents, il constitue une démarche multi-acteurs / multi-usages. Les parties prenantes sont constituées des membres du Comité de rivière, des maîtres d'ouvrage engagés dans la démarche et des partenaires techniques et financiers apportant leur soutien.

PARTIES PRENANTES rassemblées au sein du Comité de rivière

Maîtres d'ouvrage

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	
CA Grand Avignon	Syndicat des eaux Rhône Ventoux
CA Les Sorgues du Comtat	Fédération départementale pour la pêche et la préservation des milieux aquatiques de Vaucluse
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Parc Naturel Régional du Mont Ventoux
Althen des Paluds – Bédarrides -	Parc Naturel Régional du Luberon
Caumont sur Durance -	Chambre d'agriculture de Vaucluse
Châteauneuf de Gadagne -	Association Les Sorgues Vertes
Entraigues sur la Sorgue - Fontaine de Vaucluse - L'Isle sur la Sorgue -	Association Les Chevaliers de l'Onde
Jonquerettes – Lagnes - Monteux -	Fédération Régionale Bio de PACA
Pernes les Fontaines - Le Pontet -	Association Agribio 84
Le Thor - Saint Saturnin lès	Entreprise Rousselot
Avignon - Saumane de Vaucluse -	Université d'Avignon
Sorgues - Vedène - Velleron	

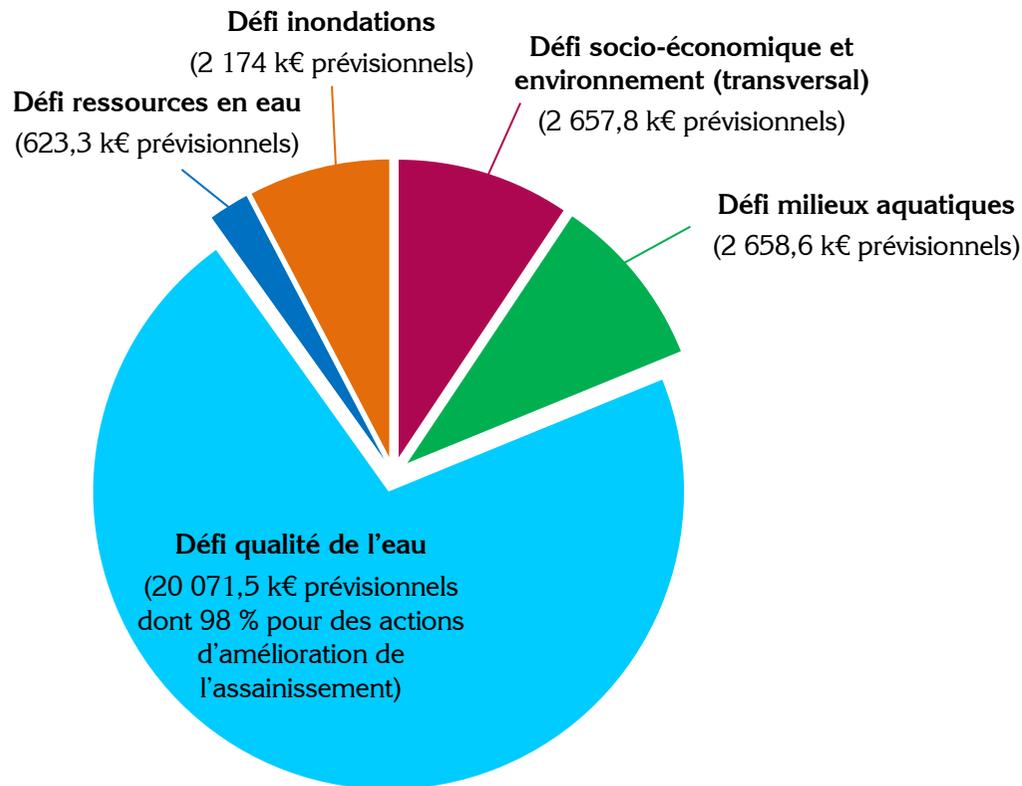
Partenaires financiers

Services de l'Etat (Préfecture, DREAL, OFB, DDT, ARS)
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
Conseil Départemental de Vaucluse

Autres partenaires

EPAGE Sud Ouest Mont Ventoux
Syndicat mixte « Ouvèze Provençale »
Syndicat mixte d'aménagement de la Nesque
CA Luberon Mont de Vaucluse
Chambre de commerce et d'industrie
Comité départemental de Vaucluse de canoë-kayak
Comité départemental du Tourisme
ASCO du canal de L'Isle
ASA du canal de Carpentras
Association des irrigants de Vaucluse
Fédération départementale des associations syndicales de Vaucluse
Conservatoire d'espaces naturels PACA
Association « La Sorgue amont »
Association France Nature Environnement
Comité Local de la Sorgue Amont

Le 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues » en points clefs



Montants estimatifs par défis

« La Sorgue est notre trésor
Protégeons-la
Partageons-la »*

* Slogan en faveur de la Sorgue proposée par une classe de primaire de la plaine des Sorgues dans le cadre du dispositif Les Sorgues à l'école

► La cérémonie de signatures du Contrat de Rivière

Le **jeudi 2 février 2023**, les parties prenantes du 3^{ème} Contrat de Rivière « Les Sorgues » se réuniront à Althen des Paluds pour formaliser leurs engagements en faveur de la rivière Sorgue : les partenaires techniques et financiers - *Madame la Préfète de Vaucluse, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Monsieur le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Madame la Présidente du Conseil départemental de Vaucluse* - seront aux côtés des 34 porteurs de projets / maîtres d'ouvrages - *Présidents des Communautés d'agglomération, Maires des communes de la plaine des Sorgues, Présidents de parc naturel, fédérations et d'associations...* -.

Cette manifestation vise à mettre en valeur la dynamique lancée sur le territoire de la plaine des Sorgues et l'impluvium de la Fontaine de Vaucluse :

- une volonté commune d'agir dans le même sens,
- des engagements ambitieux et complémentaires de 34 maîtres d'ouvrage,
- une contribution à répondre aux enjeux à une échelle plus large,
- un soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Départemental de Vaucluse,
- un suivi de l'élaboration puis de la mise en œuvre impliquant tous les acteurs principaux concernés.



Violaine DEMARET
Préfète de Vaucluse

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence Alpes Côte d'Azur
Président délégué des Régions de France

Dominique SANTONI
Présidente du Conseil
départemental de Vaucluse

Annick MIÈVRE
Directrice de la délégation
PACA Corse, Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Guy MOUREAU
Président du Comité de rivière
Président du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Michel TERRISSE
Maire d'Althen-des-Paluds

ont le plaisir de vous convier à

**la signature du 3^{ème} Contrat de rivière
« Les Sorgues »**

le jeudi 2 février 2023 à 10h30
à Althen des Paluds (salle des fêtes René Tramier)
en présence de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du Contrat de rivière

